



## Voici les finalistes du prix *Coupe-papierasse d'or* 2018!

Le gagnant et les mentions honorables seront annoncés le 26 janvier. Rendez-vous à [fcei.ca/papierasse](http://fcei.ca/papierasse) durant la Semaine de sensibilisation à la paperasserie – découvrez-y le nom des lauréats ainsi que d'autres annonces.



### La victoire du gros bon sens

**La finaliste :** *Dominique Vien, ministre du Travail du Québec*

**Le problème :** Au Québec, tout travail de construction, même les plus légers comme poser une tablette ou repeindre un bout de mur, devaient être réalisés uniquement par des ouvriers titulaires d'un certificat de compétence et payés selon les lois encadrant la construction dans la province. Ainsi, les propriétaires de PME qui effectuaient eux-mêmes ce genre de travaux légers agissaient dans l'illégalité et étaient passibles d'une amende.

**La solution :** La ministre Vien a assoupli les règles régissant l'industrie afin d'y apporter certaines exceptions concernant notamment les travaux légers de construction dans les entreprises. En dépit de l'opposition de plusieurs groupes, la ministre a fait adopter en 2017 un nouveau règlement qui stipule que, si une entreprise compte moins de 10 employés, les propriétaires peuvent désormais faire eux-mêmes ou faire exécuter bénévolement des travaux de construction simples, comme sabler un plancher ou repeindre un mur. Ce sont quelque 186 000 PME du Québec qui économiseront donc des coûts importants grâce à ce changement qui tombait sous le sens et qui a été apporté par la ministre Vien.



### Leadership et persévérance en faveur du permis d'alcool unique

**Le finaliste :** *André Drolet, adjoint parlementaire du ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional.*

**Le problème :** Les propriétaires de bars et restaurants devaient obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) pour chacune des pièces de leurs établissements où l'on servait de l'alcool et pour chaque catégorie d'exploitation où de l'alcool était servi ou vendu dans un établissement. Ils se retrouvaient donc, par exemple, à devoir faire une demande de permis pour la terrasse, une pour la salle à manger, une autre pour l'espace-bar, etc.

## Finalistes du prix *Coupe-paperasse d'or* 2018

**La solution :** Le député Drolet a effectué un travail notoire et avec brio en vue de moderniser la Régie des alcools des courses et des jeux. Alors que le dossier traînait depuis des années, le travail du député a notamment conduit à une simplification importante du système de permis d'alcool au Québec. À la suite de la réforme sur les permis d'alcool de 2017, la RACJ est passée à un système de permis d'alcool unique par catégorie d'exploitation ayant cours dans un établissement. Cela permet désormais aux propriétaires de PME de servir de l'alcool dans l'ensemble des pièces de leur établissement en ayant un seul permis de vente d'alcool. Suite à cette initiative, le nombre de permis d'alcool délivrés au Québec est passé de 22 000 à 14 000. Cette réforme a été très bien accueillie par 5 700 propriétaires d'établissements qui servent ou vendent de l'alcool partout dans la province. La FCEI encouragera le gouvernement à faire un pas de plus vers le permis d'alcool unique par établissement.

### Se débarrasser de la paperasse inutile

**La finaliste :** *Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national*

**Le problème :** Les PME étaient forcées d'imprimer tous leurs feuillets T4 pour les remettre à leurs employés, ce qui créait de la paperasse inutile.

**La solution :** L'Agence du revenu du Canada (l'ARC), qui migre de plus en plus vers des services en ligne, permet depuis le budget de 2017 d'envoyer les feuillets T4 aux employés par voie électronique. Cette nouvelle initiative permettra aux employeurs d'économiser temps et argent. L'Association canadienne de la paie estime que cela représente 5 \$ d'économies par feuillet, soit plus de 100 millions \$ par année pour l'ensemble des PME.

### Dans le vif du sujet

**Le finaliste :** *Brad Duguid, ancien ministre du Développement économique et de la Croissance, Ontario*

**Le problème :** Il était difficile de cerner la paperasse qui nuit le plus aux chefs de PME.

**La solution :** Une consultation auprès d'entrepreneurs issus de 7 secteurs d'activité a été lancée dans le cadre du Défi pour la réduction des formalités administratives de l'Ontario. L'objectif était de cerner la paperasse la plus nuisible avec l'aide des experts de cette question, c'est-à-dire les chefs de PME. Ce fut l'occasion pour les PME de transmettre directement au gouvernement leurs préoccupations à l'égard de la paperasserie et de proposer des solutions. Le gouvernement a, par la suite, publié un rapport qui cible la paperasse nuisible et dévoile un plan pour corriger la situation.

Les chefs de PME ont transmis au gouvernement 1 021 commentaires à propos de 257 lois différentes. Cela a permis au gouvernement de déterminer



## Finalistes du prix *Coupe-paperasse d'or* 2018

79 actions à prendre pour résoudre divers problèmes identifiés. Parmi ces actions, on trouve les suivantes :

- La mise en ligne des demandes d'autorisations environnementales, ce qui a eu pour effet de diminuer le temps d'attente de moitié.
- La création d'une liste de contrôle sur la santé et la sécurité au travail visant les PME dans le but d'harmoniser les critères de manipulation du propane avec le Code de prévention des incendies.
- L'harmonisation de la classification et de l'étiquetage des produits chimiques ontariens avec un système de certification mondialement reconnu.
- Le lancement d'autres initiatives en ligne afin d'améliorer la communication avec les agences gouvernementales et les sociétés publiques de l'Ontario.

Le travail se poursuit! Le Défi pour la réduction des formalités administratives de l'Ontario de 2018 a pour objectif de déployer 92 mesures supplémentaires en vue de régler d'autres problèmes de paperasse en Ontario.

### Naviguer sans mal de mer à travers les formalités administratives

**Les finalistes :** *Le Bureau de l'efficacité de la réglementation et des services de la Nouvelle-Écosse - service d'aide aux entreprises*

*Joan Penney - Directrice générale, service à la clientèle et mise en œuvre des projets*

*Heather Brokken - Conseillère principale, service à la clientèle*

*Ashley Swain - Analyste en soutien aux entreprises*

*Andre MacLean - Conseiller aux entreprises*

*Annie Baxter - Conseillère aux entreprises*

**Le problème :** Les propriétaires de PME passaient énormément de temps à multiplier les contacts avec divers ministères et organismes afin obtenir les renseignements dont ils avaient besoin pour démarrer ou exploiter leur entreprise.

**La solution :** Le *Business Navigation Service* (service d'aide aux entreprises) de la Nouvelle-Écosse aide désormais les entrepreneurs à créer la raison sociale de leur entreprise, à se préparer aux inspections, à trouver des renseignements sur divers permis et licences, à faire le suivi de leurs demandes, et les met en contact avec des conseillers internes aux entreprises. Ces conseillers s'assurent que le service rendu aux entreprises est personnalisé et de qualité. Il suffit d'en contacter un, de lui expliquer ce dont on a besoin, et il se charge du reste!

Depuis le lancement de ce programme pilote en 2017, le service d'aide aux entreprises a aidé 850 propriétaires d'entreprise dans la province. Il leur a permis d'économiser en moyenne 40 heures chacun. Ce service a fait l'unanimité chez les entrepreneurs et il a reçu une note de 10 sur 10 de manière constante!



### Enlever les obstacles du chemin

**Les finalistes :** *Michael Kline - Chef d'équipe, bureau des permis de la Saskatchewan Government Insurance*

*Tiffany Mohns - ministère des Routes et de l'Infrastructure*

*Amy Yule - ministère des Routes et de l'Infrastructure*

*Zahir Aldulaymi - ministère des Routes et de l'Infrastructure*

**Le problème :** Les chefs de PME du secteur du camionnage et les producteurs agricoles qui transportent des charges surdimensionnées, même sur un itinéraire sans pont, étaient contraints de faire une demande de permis. Ils devaient donc attendre plusieurs jours pour que les ingénieurs du ministère des Routes et de l'Infrastructure confirment qu'il n'y avait pas de pont sur le trajet, même s'il était réputé ne pas en comporter.

**La solution :** Le ministère des Routes et de l'Infrastructure a dévolu à la *Saskatchewan Government Insurance* ou SGI (société d'assurances du gouvernement de la province) le pouvoir de délivrer immédiatement un permis si un examen du trajet révèle qu'il ne comporte aucun pont. Alors que le ministère était ouvert seulement du lundi au vendredi pendant les heures de bureau et fermé les fins de semaine, la SGI, quant à elle, est ouverte de 6 h à 22 h, 7 jours sur 7, sauf les 25 et 26 décembre et le jour de l'An. L'accès au service s'en trouve donc grandement amélioré.

À titre d'exemple, sur 150 demandes reçues la même journée, 96 concernaient un trajet sans le moindre pont! L'approbation immédiate de ce type de demandes réduit de beaucoup le temps d'attente inutile et permet à la province de faire des économies estimées à 440 000 \$ par année.



## Finalistes du prix *Coupe-paperasse d'or* 2018

### Évaluer pour mieux contrôler

**Le finaliste :** *Brad Wall, premier ministre de la Saskatchewan*

**Le problème :** Le gouvernement de la Saskatchewan n'avait aucun outil pour évaluer le coût de la réglementation dans la province.

**La solution :** Le premier ministre a rendu l'utilisation du Direct Cost Estimator (DCE) obligatoire à l'échelle du gouvernement. Il s'agit d'un outil d'estimation des coûts réglementaires parmi les plus exhaustifs au Canada. Par son approche standardisée, il estime le coût d'un règlement ou d'une réforme, évalue les alternatives ainsi que l'impact des révisions de règlements, et génère une reddition de compte annuelle. Cette utilisation implique que le gouvernement doit évaluer les répercussions de ses règlements et le force à prendre de meilleures décisions, au meilleur coût possible, à choisir les meilleures alternatives et à rendre publics les coûts implicites imposés aux entreprises. L'utilisation du DCE a permis aux chefs d'entreprise et au gouvernement d'économiser plus de 90 millions \$ au cours des 3 dernières années. C'est bien plus que l'objectif de 5 millions \$ par année que le gouvernement avait fixé.

### Leader de la lutte contre la paperasse

**Les finalistes :** *Brian Pallister, premier ministre du Manitoba*  
*Cameron Friesen, ministre des Finances du Manitoba*

**Le problème :** Il y a tout juste 2 ans, le Manitoba se trouvait au dernier rang de notre *Bulletin des provinces* avec comme note un «F». Le gouvernement n'avait aucun plan pour s'attaquer aux règlements inutiles, répétitifs ou trop contraignants pour les PME.

**La solution :** En 2016, le premier ministre Pallister s'est engagé à faire du Manitoba «la province qui se sera améliorée le plus en matière de réglementation d'ici 2020». En 2017, il a fait adopter un plan d'attaque. Le projet de loi 22 a établi les objectifs du gouvernement pour l'évaluation, le suivi, la réduction et la publication de rapports en matière de paperasserie. Le projet de loi comporte également une règle ambitieuse du «2 pour 1» qui prévoit l'élimination de 2 règlements chaque fois qu'un nouveau est adopté par l'administration. Le gouvernement a ciblé 906 000 exigences réglementaires qui posent problème et a commencé à en supprimer certaines.

Avec la loi 24, le gouvernement a adopté des mesures ciblant 15 domaines : utilisation d'huile dans les ateliers de mécanique, méthodes de stockage pour les éleveurs de porcs, etc. Un nouveau groupe de travail pour la réduction du fardeau administratif, constitué de figures de proue issues du monde des affaires et d'organismes à but non lucratif de la province, a été mis sur pied pour travailler sur l'allègement réglementaire. Ces initiatives positionnent le Manitoba comme leader émergent de la lutte contre la paperasserie en Amérique du Nord!

### Des permis plus faciles à obtenir

**Le finaliste :** *Andrew MacMillan, directeur général de la PEI Liquor Control Commission (LCC)*

**Le problème :** Le conseil de la *Liquor Control Commission* (LCC) de l'Île-du-Prince-Édouard, qui ne se réunit qu'une fois par mois, était la seule instance en mesure de délivrer des permis de vente d'alcool dans la province. Certains bars ou restaurants malchanceux qui déposaient leur demande de permis au mauvais moment devaient donc attendre plusieurs semaines avant d'obtenir une approbation de routine.

**La solution :** Les demandes de permis peuvent désormais être approuvées par des représentants de la LCC et non exclusivement par son conseil. Elles sont désormais traitées normalement en 1 ou 2 jours. Conformément à une norme administrative standardisée qui a été publiée, le processus d'approbation d'une demande de permis doit être complété en une semaine. La LCC a d'ailleurs simplifié ce processus en permettant un accès en ligne à ses formulaires de déclaration d'antécédents et de demande de permis. De plus, de la réglementation a été retirée afin que les microbrasseries puissent désormais exploiter une distillerie dans leurs locaux. Un examen complet portant sur la modernisation des règlements est en cours et la réduction de la paperasserie est au cœur de cet exercice.

### Reconstruire avec la paperasse en moins

**Le finaliste :** *Le Service de planification et développement et le Groupe de travail pour la restauration après un feu de forêt de la municipalité de Wood Buffalo*

**Le problème :** Les processus d'émission de permis municipaux étaient un goulot d'étranglement qui freinait la reconstruction des 2 400 bâtiments résidentiels et entreprises détruits lors du feu de forêt de Fort McMurray en 2016.

**La solution :** La municipalité a réalisé que la paperasserie ralentissait indûment les travaux de reconstruction. Elle a donc entrepris de former à nouveau ses employés en matière de planification et de développement afin de leur permettre d'approuver les permis plus efficacement. Le délai d'approbation d'un permis est ainsi passé de 120 à 48 heures. Les permis de démolition ont été fusionnés, ce qui a entraîné une réduction de 4 500 permis. La municipalité a également modifié ses règlements sur l'utilisation des terres pour faciliter la reconstruction à l'identique, même si certains des bâtiments reconstruits ne respectaient pas les règlements les plus récents. La municipalité a également éliminé tous les frais de permis pour la reconstruction de bâtiments détruits par un feu de forêt. Ces changements représentent d'importantes économies de temps et d'argent pour les résidents et les propriétaires d'entreprise de la municipalité.